

# Table des matières

<b>Chapitre 1</b>	<b>La Constitution du 4 octobre 1958</b>	<b>5</b>
I.	L'origine de la Constitution de 1958	5
II.	L'élaboration de la Constitution de 1958	7
1.	La rédaction de l'avant-projet de Constitution	7
2.	Les conditions de fond énoncées par la loi constitutionnelle du 3 juin 1958	7
A.	Le suffrage universel	8
B.	La séparation des pouvoirs	8
C.	Le régime parlementaire	9
D.	L'indépendance de l'autorité judiciaire	9
E.	La Communauté française	10
3.	Les conditions de forme énoncées par la loi constitutionnelle du 3 juin 1958	10
A.	La consultation du Comité consultatif constitutionnel (CCC)	10
B.	L'examen du Conseil d'État	11
C.	La soumission du projet à référendum	12
4.	La régularité de la procédure utilisée pour élaborer la Constitution de 1958	12
III.	Les caractéristiques essentielles de la Constitution de 1958	13
1.	La Constitution de 1958 et la démocratie semi-directe	13
2.	La Constitution de 1958 et la restauration du pouvoir exécutif	15
3.	La Constitution de 1958 et l'infériorisation du pouvoir législatif	15
4.	La Constitution de 1958 et le régime parlementaire	16
5.	La Constitution de 1958 et les partis politiques	17
A.	Le rôle constitutionnel des partis politiques	17
B.	Les obligations imposées aux partis politiques	18
C.	Le financement public des partis politiques	18
6.	La Constitution de 1958 et l'Union européenne	19
IV.	La Constitution de 1958 à l'épreuve de la pratique	20
1.	Constitution et présidentialisme	20
2.	Constitution et cohabitation	22
V.	Les révisions de la Constitution de 1958	24
1.	Les procédures de révision	24

A. La procédure controversée de l'article 11	24
B. La procédure normale de l'article 89	25
2. Les différentes révisions constitutionnelles	26
A. Les révisions constitutionnelles qui ont réussi	26
B. Les révisions constitutionnelles qui ont échoué	29
C. Les révisions constitutionnelles qui n'ont pas été menées à terme	29
D. La révision constitutionnelle annoncée	33
<b>Chapitre 2</b> L'élection et le statut du président de la République	<b>35</b>
I. L'élection du président de la V <sup>e</sup> République	35
1. Le système initial : l'élection au suffrage universel indirect	35
2. Le système actuel : l'élection au suffrage universel direct	36
A. Les objectifs de la réforme gaullienne de 1962	36
B. Les conditions de candidature	38
C. Le scrutin présidentiel	41
D. Les conséquences politiques du scrutin présidentiel	43
E. La campagne présidentielle	44
F. Le financement de la campagne présidentielle	46
3. Les critiques du mode actuel de désignation du Président de la République	47
II. Le statut du président de la V <sup>e</sup> République	49
1. Le quinquennat présidentiel	49
2. L'interruption du mandat présidentiel	50
A. Les causes de l'interruption	50
B. L'intérim présidentiel	51
3. Le statut pénal du chef de l'État	52
A. L'inviolabilité temporaire pour les actes détachables de la fonction présidentielle	52
B. L'irresponsabilité présidentielle pour les actes accomplis dans l'exercice des fonctions	53
C. La responsabilité pénale internationale	53
D. La procédure de destitution du Président de la République	53
4. L'irresponsabilité politique du président de la République	54
5. L'organisation de la présidence de la République	56
A. Le secrétariat général de la présidence de la République	56
B. Le cabinet du Président de la République	57
C. L'état-major particulier du Président de la République	58

<b>Chapitre 3</b>	<b>Les pouvoirs du président de la V<sup>e</sup> République</b>	<b>59</b>
I.	Les pouvoirs propres du président de la République	59
1.	La nomination du Premier ministre	59
2.	Le référendum législatif de l'article 11	61
	A. Le champ d'application du référendum législatif	61
	B. Les modalités de mise en œuvre du référendum législatif	61
3.	Le pouvoir de dissolution	63
4.	Les pouvoirs exceptionnels de l'article 16	65
5.	Le droit de message du chef de l'État et l'intervention du Président devant le Parlement	67
	A. Le droit de message du chef de l'État	67
	B. L'intervention du Président de la République devant le Parlement	69
6.	Le droit de saisine du Conseil constitutionnel	70
7.	Le pouvoir de nommer trois des membres du Conseil constitutionnel	71
II.	Les compétences liées du Président de la République	71
1.	Les pouvoirs présidentiels vis-à-vis du Parlement	71
2.	La signature des ordonnances et des décrets	73
	A. La signature des ordonnances	73
	B. La signature des décrets	74
3.	La nomination et la « révocation » des ministres	75
4.	Les pouvoirs présidentiels concernant l'autorité judiciaire	77
5.	La présidence du Conseil des ministres	78
6.	La nomination aux emplois supérieurs de l'État	78
7.	Le président et la procédure de révision de l'article 89	80
8.	Les pouvoirs diplomatiques et militaires	81
9.	Le chef de l'État et les consultations locales	83
10.	Le référendum de l'article 88-5	83
<b>Chapitre 4</b>	<b>L'organisation du Gouvernement</b>	<b>85</b>
I.	La nomination du Gouvernement	85
II.	Les incompatibilités gouvernementales	86
III.	Les obligations en matière de transparence et de déontologie	87
IV.	La responsabilité pénale des membres du Gouvernement	89
	1. La responsabilité pénale pour les actes extérieurs aux fonctions ministérielles	89
	2. La responsabilité pénale pour les actes accomplis dans l'exercice des fonctions ministérielles	89

A. La Cour de Justice de la République (CJR)	90
B. Les arguments en faveur de la suppression de la CJR	92
<b>V. La composition du Gouvernement</b>	<b>93</b>
1. Les ministres d'État	93
2. Les ministres ordinaires	94
3. Les ministres délégués	94
4. Les secrétaires d'État	94
5. Haut-commissaire	95
6. La composition du second gouvernement d'Édouard Philippe	95
<b>VI. Les formations gouvernementales</b>	<b>97</b>
1. Le Conseil des ministres	97
2. Les conseils restreints	99
3. Les conseils de cabinet	99
4. Les comités interministériels	99
<b>Chapitre 5 Les pouvoirs du Gouvernement</b>	<b>103</b>
<b>I. Les pouvoirs du Premier ministre</b>	<b>103</b>
1. Le Premier ministre est le chef du Gouvernement	103
2. Le pouvoir de proposition du Premier ministre	104
3. Les avis donnés par le Premier ministre au président de la République	104
4. Le Premier ministre, suppléant du président de la République	104
5. Le pouvoir réglementaire	105
6. Le pouvoir de saisir le Conseil constitutionnel	105
7. Le pouvoir de nomination	105
8. La responsabilité de la Défense nationale	106
9. Les pouvoirs vis-à-vis des assemblées parlementaires	106
<b>II. Les pouvoirs du Gouvernement</b>	<b>107</b>
1. La détermination et la conduite de la politique de la nation	107
2. Le pouvoir de disposer de l'administration et de la force armée	108
3. Les pouvoirs du Gouvernement vis-à-vis du Parlement	108
4. Le pouvoir de proposition	112
5. Les pouvoirs de crise	112
A. L'état de siège	112
B. L'état d'urgence	112

<b>Chapitre 6</b>	<b>Le Parlement</b>	<b>115</b>
<b>I.</b>	<b>La composition du Parlement</b>	<b>116</b>
1.	L'Assemblée nationale	116
A.	Le rôle de l'Assemblée nationale	116
B.	L'élection des députés	116
C.	Les effets du scrutin majoritaire à deux tours	117
D.	L'introduction d'une part de proportionnelle pour l'élection des députés	120
2.	Le Sénat	123
A.	Le rôle du Sénat	123
B.	L'élection des sénateurs	124
3.	Le débat sur la réduction du nombre de parlementaires	124
<b>II.</b>	<b>Le statut des parlementaires</b>	<b>126</b>
1.	Les incompatibilités parlementaires	126
A.	Les fonctions incompatibles avec le mandat parlementaire	126
B.	La critique de l'interdiction du cumul des mandats	127
2.	Les immunités parlementaires	128
A.	L'irresponsabilité pénale	128
B.	L'inviolabilité parlementaire	128
3.	L'indemnité parlementaire	129
4.	Les obligations en matière de transparence et de déontologie	129
A.	Les déclarations de patrimoine et d'intérêt	129
B.	Les dispositions visant à moraliser la vie publique prévues par la loi pour la confiance dans la vie politique de 2017	129
C.	Les députés et les principes du Code de déontologie	130
D.	Le Comité de déontologie parlementaire du Sénat	132
<b>III.</b>	<b>L'organisation du Parlement</b>	<b>133</b>
1.	Les organes des assemblées parlementaires	133
A.	La présidence des assemblées parlementaires	133
B.	Les commissions permanentes	134
C.	Les commissions spéciales	138
D.	Le bureau	138
E.	La conférence des présidents	139
F.	Les groupes parlementaires	139
2.	Les réunions du Parlement	143
A.	Les sessions ordinaires	143
B.	Les sessions extraordinaires	143

C. Les sessions de plein droit	144
D. Les séances	144
3. Le droit de pétition et le Parlement	144
<b>IV. La fonction législative du Parlement</b>	<b>145</b>
1. Le domaine de la loi	145
2. La jurisprudence du Conseil constitutionnel	147
3. L'expérimentation législative et réglementaire	148
4. L'influence de l'Union européenne sur la loi française	149
5. La procédure législative ordinaire	150
A. L'initiative des lois	150
B. L'examen en commission	151
C. L'inscription à l'ordre du jour	151
D. L'examen en séance publique	151
E. La navette parlementaire	153
F. Le débat sur la réforme de la navette parlementaire	153
6. Les procédures législatives spéciales	154
A. Les lois organiques	154
B. Les lois de finances	155
C. Les lois de financement de la sécurité sociale	156
D. Les lois constitutionnelles	156
7. L'inflation législative	156
<b>Chapitre 7 Le contrôle parlementaire</b>	<b>159</b>
<b>I. Les commissions d'enquête parlementaires</b>	<b>159</b>
1. Rôle et fonctionnement des commissions d'enquête parlementaires	159
2. Les commissions d'enquête créées à l'Assemblée nationale de 2002 à 2017	160
<b>II. Les déclarations du Gouvernement devant les Assemblées</b>	<b>161</b>
<b>III. Les résolutions</b>	<b>162</b>
<b>IV. Les questions parlementaires</b>	<b>163</b>
1. Les questions écrites	163
2. Les questions orales	163
A. Les questions orales sans débat	163
B. Les questions orales avec débat	163
3. Les questions au Gouvernement	164

V. Le contrôle parlementaire de la politique européenne	164
1. Les commissions parlementaires chargées des affaires européennes	164
2. Le contrôle parlementaire du principe de subsidiarité	165
3. Les résolutions européennes	165
4. Le contrôle du budget européen	166
VI. Le contrôle parlementaire sur l'envoi de forces armées	166
VII. L'approbation par le Sénat d'une déclaration de politique générale (art. 49 alinéa 4, Const.)	167
VIII. La mise en jeu de la responsabilité politique du Gouvernement	167
1. La question de confiance (art. 49 alinéa 1, Const.)	167
2. La motion de censure (art. 49 alinéa 2, Const.)	169
A. La procédure de la motion de censure	169
B. La pratique de la motion de censure	170
3. L'engagement de responsabilité sur le vote d'un texte (art. 49 alinéa 3, Const.)	171
A. La procédure de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution	171
B. La pratique de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution	171
IX. L'évaluation et le contrôle des politiques publiques	172
<b>Chapitre 8</b> Le Conseil constitutionnel	175
I. Le débat sur la nécessité d'instaurer en France un contrôle de constitutionnalité des lois	176
II. La composition du Conseil constitutionnel	177
1. Les membres de droit	177
2. Les membres nommés	178
3. Le président du Conseil constitutionnel	178
III. Le statut des membres du Conseil constitutionnel	180
1. Les incompatibilités	180
2. Les obligations	180
IV. Les normes constitutionnelles de référence : le bloc de constitutionnalité	181
1. Les éléments du bloc de constitutionnalité	181
A. La Constitution du 4 octobre 1958	181
B. Le préambule de la Constitution de 1958	181
C. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789	182
D. Le préambule de la Constitution de 1946	182

E. Les « principes à valeur constitutionnelle » consacrés par le Conseil constitutionnel	184
F. La Charte de l'environnement de 2004	185
2. Les éléments n'appartenant pas au bloc de constitutionnalité	185
3. Le bloc de constitutionnalité et les contrôle <i>a priori</i> et <i>a posteriori</i>	186
<b>V. Les compétences du Conseil constitutionnel</b>	<b>186</b>
1. Le contrôle de la répartition des compétences entre le législateur et le pouvoir réglementaire	186
A. L'exception d'irrecevabilité	186
B. La procédure de déclassement	187
2. Le contrôle des lois organiques et des règlements des assemblées parlementaires	188
3. Le contrôle des lois ordinaires	188
A. Le contrôle préventif de constitutionnalité des lois	188
B. Le contrôle <i>a posteriori</i> des lois ordinaires : la question prioritaire de constitutionnalité (QPC)	189
4. Le contrôle des engagements internationaux	196
A. Le contrôle de constitutionnalité des traités et accords internationaux	196
B. Le refus du Conseil constitutionnel d'exercer le contrôle de conventionalité	197
5. Les autres compétences du Conseil constitutionnel	198
A. Les compétences consultatives	198
B. Le contentieux référendaire	198
C. Le contentieux électoral	199
<b>VI. L'autorité des décisions du Conseil constitutionnel</b>	<b>200</b>
<b>VII. Les critiques adressées au Conseil constitutionnel</b>	<b>201</b>
<b>Chapitre 9 Le Conseil supérieur de la magistrature (CSM)</b>	<b>205</b>
I. La composition et l'organisation du CSM	205
1. La formation du siège et la formation du parquet	206
2. la formation plénière du CSM	206
3. le mandat des membres du CSM	207
II. Les compétences du CSM	207
1. La nomination des magistrats	207
2. La discipline des magistrats	208
III. La saisine du CSM par les justiciables	209



<b>Chapitre 10</b> Le Conseil économique, social et environnemental (CESE)	211
I. Le CESE, une institution ancienne	212
II. La composition du CESE	212
1. La réforme de la composition du CESE de 2008	212
2. Le nombre de membres du CESE	213
3. Le statut des membres du CESE	213
III. L'organisation du CESE	213
1. Le président du CESE	213
2. Le bureau du CESE	215
3. Les sections et délégations du CESE	215
4. La conférence annuelle du CESE	215
IV. Les fonctions du CESE	216
1. La saisine obligatoire du CESE	216
2. La saisine facultative du CESE	216
3. La saisine par voie de pétition citoyenne	217
4. L'auto-saisine du CESE	218
V. Les critiques adressées au CESE	218
1. Le nombre limité de saisines du CESE	218
2. Les autres critiques adressées au CESE	218
VI. Le débat sur la réforme du CESE	218
 <b>Chapitre 11</b> Le défenseur des droits	 221
I. Le statut du Défenseur des droits	221
II. La saisine du Défenseur des droits	222
III. Les missions du défenseur des droits	222
IV. Les pouvoirs du défenseur des droits	223
V. Le défenseur des droits et les autres institutions	223
 <b>Bibliographie</b>	 225
 <b>Index</b>	 227